

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Date d'entrée en vigueur : 17 juin 2022
Dernière mise à jour : 16 février 2024

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'organisme de formation CDF FORMATIONS et de son client et/ou de son préposé, dans le cadre de la vente des formations.

On entend par client toute personne morale ou physique ayant demandé une prestation à CDF FORMATIONS. Toute inscription du client implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

On entend par stagiaire la personne participant à la formation proposée par CDF FORMATIONS au client.

À défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre le client et CDF FORMATIONS relativement à l'objet de l'inscription et prévalent sur tout autre document.

Toute inscription à une formation de CDF FORMATIONS est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé et le règlement de sa commande.

Le client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bulletin d'inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par CDF FORMATIONS, lui permettant de l'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

CDF FORMATIONS se réserve le droit de réviser les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment, les nouvelles Conditions s'appliquant à toute nouvelle inscription, quelle que soit l'antériorité des relations entre CDF FORMATIONS et le client.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute inscription aux formations de CDF FORMATIONS prend effet à réception du bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement correspondant. Le délai d'accès est celui figurant sur la fiche de la formation correspondante. L'envoi du formulaire d'inscription à une formation s'effectue par le site internet cdf-formations.fr.

L'inscription n'est définitive qu'après le paiement intégral de la somme à payer à l'inscription. CDF FORMATIONS se réserve donc expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué.

Cette inscription est valable pour la totalité de la prestation.

Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

À réception du formulaire d'inscription complété et du règlement, sous réserve de place disponible, d'acceptation et du versement des sommes demandées, une confirmation d'inscription est envoyée par courrier électronique au client.

À l'approche de la formation, une convocation est envoyée par courrier électronique au stagiaire :

- Quinze jours avant, pour les formations en présentiel, indiquant tous les renseignements concernant la formation (dates, lieu, horaires, contenu...).
- Soixante-douze heures avant, pour les classes virtuelles, indiquant tous les éléments pour se connecter à la formation (date, horaires, lien et modalités de connexion...).

Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'actualité et de l'évolution des connaissances dans le secteur concerné.

CDF FORMATIONS se réserve le droit :

- de refuser à tout moment l'admission d'un client ou d'un stagiaire pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute inscription d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une inscription antérieure ;
- d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout stagiaire ou tout client dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes Conditions Générales de Ventes, et ce, sans indemnité ;
- de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout client qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

CDF FORMATIONS pourra confier la conduite de tout ou partie de l'action de formation à un autre organisme de formation avec lequel il aura passé un accord de sous-traitance.

ARTICLE 3 – TARIFS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les tarifs sont exprimés en euros, et toutes taxes comprises (TTC). Le prix comprend la prestation du formateur, le coût pédagogique et technique, l'organisation administrative de la prestation, la réalisation de documents officiels post-formation et les supports remis aux participants. Les frais de transport et d'hébergement restent à la charge du client.

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, par le site internet cdf-formations.fr (par virement) ou par chèque à l'ordre de CDF FORMATIONS sauf autres dispositions particulières.

Dans les trente jours suivant le règlement du prix de la formation, la facture acquittée, établie au nom du client, est envoyée par courrier électronique à celui-ci. Elle permettra au client d'effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge de sa formation auprès de son organisme financeur, après la réalisation de la formation.

Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le stagiaire ne s'est pas présenté. Les inscriptions non accompagnées de leur règlement ne sont pas prises en compte. CDF FORMATIONS se réserve le droit de refuser l'accès au stagiaire le jour de la formation, si celui-ci n'a pas réglé la totalité du coût de la formation.

Tout retard ou incident de paiement est passible, après mise en demeure, d'une pénalité de retard calculée au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Concernant une éventuelle prise en charge par un organisme, le client se référera aux modalités de prise en charge de l'organisme correspondant.

ARTICLE 4 – ATTESTATIONS DE PARTICIPATION ET DE RÈGLEMENT

Sept jours après la formation, une attestation de présence (également appelée attestation de participation), et le cas échéant une attestation de règlement, sont envoyées par courrier électronique au stagiaire. L'attestation de règlement permettra au client d'effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge de sa formation auprès de son organisme financeur, après la réalisation de la formation. Ces attestations sont délivrées sous réserve de la présence du stagiaire tout au long de la formation.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ANNULATION, DE REMPLACEMENT ET DE REPORT

ARTICLE 5.5 – PAR LE CLIENT

Les demandes de report, de remplacement d'un stagiaire par un autre, ou d'annulation doivent être formulées par écrit.

En cas d'annulation de la part du client, des indemnités restent dues :

- Aucune retenue pour une annulation trois mois avant la formation,
- 40% du montant total pour une annulation moins de trois mois avant la formation,

- 100% du montant total pour une annulation dans le mois précédent la formation.

Toute session commencée est due en totalité. L'absentéisme non signalée ou l'abandon du stagiaire, sans justificatif, ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir sur le prix de la prestation.

ARTICLE 5.2 – PAR CDF FORMATIONS

CDF FORMATIONS se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de son programme initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En cas de force majeure dûment justifiable, ou dans le cas où le nombre d'inscrits à la formation serait insuffisant, CDF FORMATIONS se réserve le droit d'annuler cette formation à tout moment. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis. Le client ne pourra prétendre au remboursement des frais de transport et d'hébergement qu'il aura lui-même engagés.

ARTICLE 6 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de CDF FORMATIONS est disponible sur le site internet, et également sur demande du stagiaire ou du client.

Le règlement intérieur du site où est réalisée une formation s'applique durant l'action de ladite formation.

L'inscription à une formation via le bulletin d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

ARTICLE 7 – ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de CDF FORMATIONS.

La responsabilité de CDF FORMATIONS envers le stagiaire est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés et est en tout état de cause limitée au montant payé par le client au titre de la prestation fournie.

En aucun cas, la responsabilité de CDF FORMATIONS ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice professionnel, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

Dans tous les cas, la responsabilité de CDF FORMATIONS est exclue en cas de force majeure.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Ni le client, ni le stagiaire ne peuvent utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de CDF FORMATIONS que pour les fins stipulées à l'inscription.

CDF FORMATIONS détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale, ...) utilisés dans le cadre de la formation demeure sa propriété exclusive.

Le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à leur disposition sans l'autorisation expresse et écrite de CDF FORMATIONS ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

ARTICLE 9 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le stagiaire et le client à CDF FORMATIONS, dans le cadre des prestations, pourront être communiquées aux partenaires de CDF FORMATIONS exclusivement pour les besoins desdites prestations.

Par ailleurs, le client et le stagiaire peuvent être amenés à recevoir, par l'intermédiaire de CDF FORMATIONS, des propositions d'autres sociétés par tous moyens d'information ou de communication, qu'ils soient postaux ou électroniques. Le client et le stagiaire peuvent à tout moment s'y opposer en informant CDF FORMATIONS par courrier postal ou électronique. Conformément aux termes de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, harmonisée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679), le client et le stagiaire peuvent faire valoir auprès de CDF FORMATIONS un droit d'accès et de rectification des informations transmises les concernant.

ARTICLE 10 - CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le stagiaire peut contacter CDF FORMATIONS via l'adresse mail formations@lescdf.fr. CDF FORMATIONS se mettra en relation avec le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

ARTICLE 11 – ÉLECTION DE DOMICILE, LITIGES

L'élection de domicile de CDF FORMATIONS est faite à son siège social situé 54 rue Ampère, 75017 Paris. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable sont de la compétence exclusive des Tribunaux du ressort du Greffe de Tribunal de Commerce de Paris.